

# Volet social

## Mise en œuvre de l'action sociale

Accord pour engager une réflexion sur la création **d'un comité d'orientation inter fonction fonctions publiques sur l'action sociale**. (*demande CFTC lors de la négociation du 19/1*).

Accord pour utiliser la **méthode de concertation** mise en œuvre pour la rédaction du décret sur l'action sociale pour l'élaboration des modalités pratiques d'application de ce texte.

**Instauration d'un guichet unique** dans les préfetures en vue d'une meilleure information des agents dans le courant de l'année 2006.

## Chèque emploi service universel (CESU)

Le CESU s'appliquant à **tous les modes de garde d'enfants**, la participation de l'Etat employeur pourra s'appliquer, au choix de l'agent, aux modes de garde **collectifs** et **individuels** utilisés par l'agent.

Accord sur les montants suivants :

- **600 € par an** pour les revenus du ménage **inférieurs à 30 000 €**
- **350 € par an** pour les revenus du ménage compris **entre 30 000 € et 40 000 €**
- **200 € par an** pour les revenus du ménage **supérieurs à 40 000 €**

L'expérimentation **titre emploi service (TES)** sera conduite à son terme fin 2006. Tous les enseignements seront tirés pour une éventuelle **généralisation géographique** (actuellement – Nord-Pas-de-Calais, Franche-Comté, Auvergne) et une **extension à d'autres catégories** d'agents (élèves, étudiants, retraités...).

## Optimisation du parc de crèches

Accord pour le **recensement** par les préfets des places actuellement réservées. Retour prévu pour la fin 2006.

Accord pour le lancement d'une **expérimentation de suivi** dans une région.

## Création de places en crèches

Accord pour **favoriser les partenariats publics (Etat-Territoriale-Santé)-privés** pour la construction de crèches.

## Réservation de logements

Accord sur le **maintien de la compétence du préfet** pour gérer le 5 %.

Accord pour engager une réflexion en 2006 sur la **prise en charge des agents en situation de « force majeure »**.

Accord pour conduire une **médiatisation de l'expérimentation** qui aura lieu en 2006 en région Ile de France.

## Aide à l'installation des personnels

**Suppression du plafond indiciaire** de 443

**Revalorisation à 700 €** de l'aide en Ile-de-France, PACA et ZUS.

**Instauration d'une AIP à 350 €** sur le reste du territoire.

Accord pour rendre éligible cette aide **à partir d'un déplacement d'au moins 70 km**. (*demande CFTC lors de la négociation du 19/1*).

## LOCAPASS (dépôt de garantie)

Accord pour reprendre la réflexion sur l'instauration d'une **garantie de l'Etat sur le paiement des loyers**.

Accord pour un montant plafonné de l'aide (AIP), à taux zéro, à **1000 € remboursable sur 3 ans**.

### **Indemnité de déménagement.**

**Revalorisation de 20 %** de l'indemnité forfaitaire

**Extension** de la notion d'enfant à charge à **la notion de personnes à charge**.

Conduite d'une réflexion sur l'extension de l'indemnité de déménagement dans les **cas de mobilité volontaire** dans le cadre d'un projet de parcours professionnel élaboré au cours des bilans 5/15 ans.

Accord pour engager une réflexion sur une **simplification** des modalités de calcul de l'aide (formule de calcul à revoir). (*demande CFTC lors de la négociation du 19/1*).

### **Indemnité kilométrique**

Accord pour une nouvelle **revalorisation** de l'indemnité kilométrique.

### **Aide aux transports collectifs**

Accord pour lancer des **expérimentations** visant à mieux prendre en compte les déplacements des personnels affectés dans les grandes métropoles sur le modèle de ce qui est mis en œuvre pour les agents de la **préfecture de Lille et de certaines collectivités territoriales**. Se traduit par une **participation de l'employeur** au financement de **l'abonnement mensuel** à la société assurant le transport urbain.

### **Restauration interministérielle**

Création d'une **plate forme et délégation de crédits** de fonctionnement et d'investissement auprès de chaque préfet de région. La première expérimentation sera lancée en région Centre.

Accord pour la mise en place d'un **plan triennal ou quinquennal de réhabilitation** des restaurants inter-administratifs.

Accord pour donner en **2006 la priorité aux restaurants interministériels** dans le cadre de la gestion des crédits d'action sociale.

Bilan de la situation des **agents n'ayant pas accès aux RIA** et étude d'un **conventionnement** avec des structures privées. (*demande CFTC lors de la négociation du 19/1*).

### **Autres sujets**

Accord pour mener une réflexion, en 2006, sur les **modalités d'attribution du supplément familial de traitement**. (*demande CFTC lors de la négociation du 19/1*).

Accord pour engager une réflexion sur les conditions d'attribution de **prestations d'action sociale** pour les personnes ayant contracté un **pacte civil de solidarité**.

Accord pour constituer un groupe de travail, dès février 2006, sur la **protection sociale complémentaire des agents**. (*demande CFTC lors de la négociation du 19/1*).

Accord pour une prise de contact avec la **CNAF sur le chèque vacances** et son utilisation.